

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de VUE, dûment convoqué le 29 août 2019, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal RABEVOLO, en séance ordinaire, le mardi trois septembre deux mil dix neuf à dix-neuf heures trente minutes.

ÉTAIENT PRESENTS : Pascal RABEVOLO, Patrick MUSSAT, Aurélie BENOIT, Jean-Pierre MAZZOBEL, Nadège PLACE, Cédric BIDON, Isabelle SEGUINEAU, Franck SULPICE, Ginette MORICE, Sonia PRUDHOMME, Danièle BATARD, Aurélie MERLET-LOPEZ, Cédric RIVASSOU, Jean-Yves LIVET, Hugues PHILOUZE, Coralie LE ROUX

EXCUSES : René BERTIN qui a donné pouvoir à Jean-Yves LIVET, Antoine CHAUVEAU

SECRETARE DE SEANCE : Aurélie BENOIT

Membre du Conseil Municipal en exercice 18 – présents 16

Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal,

DÉCIDE le retrait d'un point à l'ordre du jour « AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MME CANTIN – MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL »

DCM 2019 – 0109 – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES POUR 2019

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT est chargée d'évaluer le montant des charges transférées des communes vers l'EPCI afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté à ses communes membres.

Dans ce cadre, et conformément au principe de neutralisation financière acté dans le pacte financier et fiscal, il est nécessaire d'ajuster les attributions de compensation des communes afin de tenir compte des évolutions applicables à compter du 1^{er} janvier 2019, à savoir :

- **Les modifications statutaires** liées à l'harmonisation des compétences post-fusion (compétences facultatives et d'intérêt communautaire) ;
- **La nouvelle politique de fonds de concours** de l'agglomération validée le 24 septembre 2018 en Conseil des Maires élargi aux Vice-Présidents ;
- **Le reversement de 20 % des produits liés aux nouvelles installations d'IFER éoliennes** ;
- **La poursuite du service de navette estivale** sur la ville de Pornic ;
- **La création du service commun** « recherche de financements et assistance au montage de projets », cofinancé par l'EPCI et les communes adhérentes.

Au regard de ces éléments, la **CLECT du jeudi 4 juillet 2019** a arrêté, à l'unanimité, les **montants définitifs des attributions de compensation** à reverser aux communes membres de la communauté d'agglomération « Pornic agglo Pays de Retz » au titre de l'année 2019, tels que précisés dans le rapport ci-joint.

Il appartient donc désormais à la commune de Vue de se prononcer sur les **transferts de charges évalués par la CLECT pour l'année 2019** par **délibération du conseil municipal**, avant le **1^{er} novembre 2019**, soit dans les **trois mois** suivant la date de notification du rapport par le Président de la CLECT. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'EPCI pour validation.

En cas d'approbation du rapport de la CLECT par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres, les attributions de compensation des communes concernées seront **réajustées en fin d'année 2019** au regard des **montants définitifs arrêtés par la CLECT**, tels que définis dans le tableau ci-dessous :

	AC définitives 2018	AC prévisionnelles 2019 validées en conseil communautaire le 7/02/2019	AC réelles 2019 Proposées par la CLECT, le 4/07/2019	Evolution AC prévisionnelles / AC réelles 2019
Chaumes-en-Retz	892 625 €	909 925 €	911 408,00 €	1 483,00 €
Chauvé	438 301 €	431 179 €	431 053,50 €	-125,50 €
Cheix-en-Retz	30 614 €	57 675 €	57 652,10 €	-22,90 €
La Bernerie-en-Retz	837 300 €	828 246 €	828 387,70 €	141,70 €
La Plaine-sur-Mer	889 708 €	873 840 €	875 896,20 €	2 056,20 €
Les Moutiers-en-Retz	422 547 €	416 664 €	416 540,20 €	-123,80 €
Pornic	4 774 516 €	4 669 034 €	4 682 900,40 €	13 866,40 €
Port-Saint-Père	35 340 €	59 732 €	59 674,60 €	-57,40 €
Préfailles	462 346 €	455 211 €	455 615,70 €	404,70 €
Rouans	58 146 €	76 320 €	76 252,70 €	-67,30 €
Sainte-Pazanne	350 712 €	348 253 €	360 650,70 €	12 397,70 €
Saint-Hilaire-de-Chaléons	55 627 €	99 634 €	99 584,70 €	-49,30 €
Saint-Michel-Chef-Chef	1 270 320 €	1 251 029 €	1 253 558,00 €	2 529,00 €
Vue	17 235 €	43 226 €	43 226,00 €	0,00 €
CA Pornic agglo Pays de Retz	-10 535 337 €	-10 519 968 €	-10 552 400,50 €	-32 432,50 €

Les élus soulignent qu'il est difficile de comprendre et maîtriser les calculs établis par la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz,

Après un vote à mains levées, le conseil municipal,

VALIDE, à 14 voix « pour » et 3 « abstentions » le rapport 2019 de la CLECT de la communauté d'agglomération « Pornic agglo Pays de Retz » ;

CHARGE le Maire de notifier cette décision à l'EPCI et aux services préfectoraux.

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts

DCM 2019 – 0209 – CONVENTIONS D’UTILISATION DE SALLES COMMUNALES POUR TROIS ASSOCIATIONS

Madame Aurélie Benoit fait part à l’assemblée de l’avancement du projet de mutualisation de certaines salles municipales entre des associations afin d’optimiser, au mieux, les besoins et l’utilisation des salles.

Aussi, afin d’assurer une bonne gestion des locaux, une convention doit être mise en place et validée par l’assemblée délibérante (*les conventions sont envoyées par mail aux élus avant la séance*)

Mme Benoit précise que le partage de la salle ainsi que les horaires d’utilisation ont été fait en sorte que le plus possible cela puisse correspondre aux besoins des deux associations, et que ce soit équitable.

Le conseil municipal, après à vote à mains levées,

APPROUVE la proposition de convention de l’utilisation de la « salle associative » située près du terrain de football, avec le club de football « ESM »,

APPROUVE la proposition de convention de l’utilisation de la « salle associative » située près du terrain de football, avec l’association « VUEZIK »,

APPROUVE la proposition de convention de l’utilisation de la « bibliothèque municipale » avec l’association « VUEZIK »,

AUTORISE le Maire à signer les trois conventions avec les associations concernées.

DCM 2019 – 0309 – DEMANDE D’UNE SUBVENTION RÉGIONALE ALLOUÉE DANS LE CADRE « UNE NAISSANCE – UN ARBRE »

Face aux défis climatique et écologique, l’arbre comme solution globale et symbole de vie. Madame Aurélie Benoit informe l’assemblée que le conseil régional de Loire-Atlantique propose de soutenir les communes et EPCI volontaires qui s’engagent à planter un arbre sur leur territoire pour chaque naissance enregistrée à leur registre d’état-civil.

Type de projet : projet de plantations qui s’inscrit dans une démarche qualitative et cohérente vis-à-vis des enjeux de préservation de la biodiversité et de la trame arborée du territoire (haies, bosquets, systèmes agroforestiers, vergers) et qui intègre des événements participatifs avec la population, par exemple avec les écoles, par invitation des familles concernées.

Financement proposé : un montant régional forfaitaire couvrant les dépenses liées à l’achat des plants, à la préparation du sol, au paillage et la protection individuelle, de 15 € par arbre

Montant d’aide minimum : 120 € (si le montant n’est pas atteint sur une année, la subvention pourra être sollicitée pour un cumul de plusieurs années)

Période de plantation : plantations en deux vagues au printemps (vers le 21 mars) et à l’automne (vers le 25 novembre)

Critères d’appréciation : démarche qualitative et cohérente, utilisation d’essences locales non ornementales présentes sur le territoire, protection par du paillage biodégradable ou naturel, projet pédagogique, mobilisation des professionnels du végétal, engagement de la collectivité à entretenir durablement les arbres.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission « environnement »,

DÉCIDE, à l’unanimité des membres présents, de participer à ce projet porté par le conseil régional,

SOLLICITE une aide régionale allouée dans le cadre de l'opération « une naissance-un arbre » ;

ATTESTE du non-commencement des travaux ;

DIT que sera fourni un extrait de registre d'état civil, une liste des plants et devis liés au projet ainsi qu'un plan de localisation du projet.

Mme Benoit précise que des arbres seront mis sur le terrain près de l'école et ailleurs sur espaces publics.

DCM 2019 – 0409 – FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

Monsieur Patrick Mussat informe l'assemblée que suite à une proposition antérieure des élus, une formation PSCI (premiers secours) va être dispensée aux agents communaux qui le souhaitent le mercredi 25 septembre 2019 ;

Le conseil municipal, après délibération,

DÉCIDE à l'occasion de l'organisation de la formation, de mettre à disposition gratuitement la salle municipale à disposition de l'association SoinSanté le mercredi 25 septembre 2019,

PRÉCISE, si besoin (10 participants maxi), qu'une deuxième formation pourra être mise en place,

DIT, qu'en fonction des places disponibles, les élus de la commune pourront également s'inscrire pour la session,

DÉCIDE de prendre en charge l'intégralité des frais liés à cette formation PSCI et celles à venir si besoin,

DCM 2019 – 0509 – LANCEMENT D'UNE EXPERTISE PROFESSIONNELLE POUR LES SERVICES TECHNIQUES – DEMANDE D'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION 44 POUR MENER A BIEN CET AUDIT

Monsieur le Maire rappelle les réunions de travail des élus, qui ont eu lieu au mois d'août, sur l'organisation des services techniques.

Il informe également les élus que le centre de gestion 44 propose aux collectivités qui le souhaitent de réaliser un diagnostic du fonctionnement actuel et peut proposer également des pistes d'amélioration et, éventuellement, accompagner les collectivités dans leur mise en œuvre.

Suite à une volonté de réorganiser les services techniques, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir missionner les services du CDG44 afin de réaliser un diagnostic du service.

Le conseil municipal, après un vote à mains levées,

DÉCIDE, à 15 voix « pour » et 2 « absentions » de lancer une procédure d'expertise professionnelle au niveau des services techniques municipaux,

AUTORISE le Maire à contacter le CDG44 afin de définir une note de cadrage (objectif, planning, participation financière...) pour ensuite établir une proposition de convention,

DIT que la question sera revue et décidée après réception du devis.

Selon l'intervention de Monsieur Jean-Yves Livet, le travail des élus en commission pourrait être suffisant pour réorganiser les services techniques sans faire appel au CDG44.

DCM 2019 – 0609 – DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal, après délibération,

DECIDE de voter les virements de crédit suivant,

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

compte 238 (solde travaux Eplq)	+ 10 000
compte 10626 (indus TAM)	+ 800
compte 2313-0037	- 10 800

AFFAIRES DIVERSES

DPU - le maire n'a pas fait valoir le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

DATES DE DEPOT	SECTIONS	N° DE PARCELLES	ADRESSES
09/07/2019	A	1180	ZAC de la Fontaine aux Bains
09/07/2019	A	1189	ZAC de la Fontaine aux Bains
09/07/2019	A	1177	ZAC de la Fontaine aux Bains
09/07/2019	A	1208	ZAC de la Fontaine aux Bains
09/07/2019	A	1191	ZAC de la Fontaine aux Bains
09/07/2019	A	1182	ZAC de la Fontaine aux Bains
25/07/2019	B	2139	Route de Paimboeuf
25/07/2019	B	2037	La Blanchardais
05/08/2019	D	652-802	13 La Fosse des Prés
06/08/2019	C	1730-1731	3 Bis Le Prépaud
13/08/2019	B	173- 2137	15 Route de Paimboeuf
14/08/2019	E	1385-1386	La Pinellerie
14/08/2019	E	1385p – 1386p	La Pinellerie
28/08/2019	A	1203 – 1217	ZAC de la Fontaine aux Bains

. Monsieur Patrick Mussat s'interroge sur l'évolution très croissante de la population et des prévisions à faire en conséquence.

. le cadrage des réunions de bureaux municipaux et réunions de travail des élus avant un conseil municipal sera revu prochainement afin de donner la possibilité à l'ensemble des conseillers municipaux de plus participer à l'ensemble des réunions. La question sera revue ultérieurement.

. Une rencontre avec M. Grosvalet (aménagement de la traversée du centre bourg et circulation des poids lourds) aura lieu le **JEUDI 10 OCTOBRE à 17H00 à l'hôtel du Dpt.** P. Rabevolo, P. Mussat, N. Placé, H. Philouze et secrétaire sont invités à noter la date.

. NATURA 2000 – les élus et les agents qui le souhaitent sont invités à participer à une réunion d'informations le **JEUDI 26 SEPTEMBRE à 10H.** Les agriculteur et la fédération de la chasse sont également conviés.

. Cérémonie des vœux fixée le **DIMANCHE 12 JANVIER 2020 à 10H45**

. Info : élections municipales 2020 les dimanches 15 et 22 mars

. Projets en cours :

- poids-lourds – Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux articles de journaux, la Préfecture a réagi et invite les élus à se rapprocher des services du Département. La fédération des transporteurs routiers s'est également rapprochée de la commune.
- un spectacle est organisée par la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz le dimanche 28 septembre. Des précisions seront apportées ultérieurement.
- maison de santé – Monsieur Mussat fait part que des devis de peinture et de réfection des sols sont arrivés mais, également, il informe qu'un architecte a travaillé sur un projet de plus grande envergure qu'il serait bon d'étudier. Il propose que soit maintenu la proposition de loyers pour l'association SoinSanté à partir du 1^{er} janvier 2020. La question sera revue ultérieurement.
- travaux à l'école – Monsieur Bidon fait part de travaux de peinture sur certains murs de classe qui méritaient vraiment une réfection depuis plusieurs années. Un récupérateur d'eau a été installé par un parent d'élèves et des fleurs ont été plantées dans des réceptacles qui servaient de cendriers. Une étude est lancée sur l'aménagement de stationnement Rue du Paradis, le personnel enseignant est intéressé par ce projet.
- travaux 4 rue Royale – Madame Placé fait part que, dès réception et analyse de tous les devis, les travaux de réfection dans le logement locatif situé 4, Rue Royale pourront démarrés et cela, vraisemblablement avant la fin d'année.
- travaux connexes – Monsieur Livet informe les élus que si la commune se porte acquéreur d'une portion de terrain aux « Avortes », une voie piétonne et cyclable pourrait être créée afin de relier les communes de Rouans et Vue. Les élus étant favorables à ce projet, la question sera revue ultérieurement.
- maison des jeunes – Madame Placé informe l'assemblée avoir envoyé un mail à la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, service jeunesse, pour dénoncer le côté déplorable d'avoir la maison des jeunes pas suffisamment ouverte en période d'été soulignant que la commune de Vue n'est pas une commune du littoral et n'a donc pas d'océan proche pour les jeunes.
- piscine de Sainte Pazanne – les tarifs de la piscine augmentent de plus de 20 % voire 50 %. La communauté d'agglomération va se pencher sur cette augmentation ainsi que sur des modifications importantes dans les horaires d'ouvertures au public.
- jeux pour enfants et terrain multi-sport – Monsieur Sulpice informe que l'analyse des offres sera faite prochainement et soumise au prochaine conseil municipal. Les jeux pour enfants verront le jour avant l'année prochaine.
- Vue cross – dès que la terre est amenée par l'entreprise, le circuit peut-être créé.
- téléphonie et mutuelle communale – Madame Merlet-Lopez informe que les abonnements et les consommations en téléphonie vont être transférés vers un autre opérateur permettant un gain important sur les coûts en communication. Une consultation pour l'achat d'un photocopieur (remplacement du copieur actuel).
- aménagement de la traversé du bourg – Monsieur Philouze donne un compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée avec le concours de tous les concessionnaires de réseaux (communauté d'agglomération, sydela, syndicat d'eau) chargés des travaux d'aménagement de la traversée du bourg. En résumé :
 - . un diagnostic « eaux pluviales » commence début janvier avec proposition technique fin février
 - . le contrôle de conformité des « eaux usées » reste à finir / une lagune plus conforme sera vraisemblablement faite sur la commune de Rouans pour les deux communes
 - . les travaux concernant le réseau « eau potable » sont prêts à démarrer (6 mois de travaux)
- fleurissement – Madame Benoît fait part du fleurissement réalisé, dans la commune, pour la rentrée scolaire.

- ### -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 25